

CAPL 29 juin 2018

Monsieur le Président,

FO.DGFIP 19 ne perdra pas de temps à s'émouvoir du dernier rapport à charge de la Cour des comptes, pas plus que de CAP 2022 déjà dissimulé sous un tapis poussierieux de Matignon.

Gérald Darmanin ne les a pas attendu pour prononcer l'éloge funèbre anticipé de la DGFIP ! Et notre Directeur général ne se lasse pas de réformer, mélanger, supprimer les services, sans aucun recul sur l'efficacité de cette compression systématique dont tout le monde sort perdant, les redevables, les agents, et même l'Etat !

FO ne compte pas le laisser démanteler une institution indispensable au bon fonctionnement de l'Etat français, la seule capable de contrôler véritablement les comptes des collectivités locales, la seule à même d'assurer l'assiette et le recouvrement de l'impôt pour les professionnels comme les particuliers.

Aujourd'hui réunis en CAP Locale, la dernière avant l'expérimentation des nouvelles règles de gestion, FO rappelle la constance de ses revendications :

- Deux mouvements nationaux par an
- Une affectation la plus fine possible (mission/structure/commune) sur poste fixe, ce qui suppose la suppression totale des ALD ainsi que des RAN.
- Que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont demandés.
- La fin de la mobilité forcée des agents promus de C en B

L'année prochaine, dans le cadre de l'expérimentation, la CAPL aura une plus grande latitude pour affecter les agents à travers toute la Corrèze, sans limitation de structure ou de RAN. Mais déjà, vous avez anticipé ce grand pouvoir en augmentant considérablement le nombre de détachements, en mélangeant allègrement les affectations C et B.

FO est attaché au bien être de chaque agent du département, de tout grade, et s'inquiète du sort de ceux qui, affectés à des centres des finances publiques en sous effectif, désireux de bien faire leur travail en étant soumis à la triple pression de la hiérarchie, du publique, et des restructurations, craquent ou sont sur le point de le faire.

Pour autant, le détachement d'agents n'entraîne souvent qu'une cascade de complications : pour les postes qui supportent souvent des départs non remplacés, pour les agents qui peinent à obtenir leur mutation dans cette période de pénurie.

La règle de l'ancienneté doit rester le principe, et l'exception ne peut l'être qu'à la marge, étayé par des arguments solides, médicaux ou non. Les représentants en CAP sont tenus au secret, et doivent disposer de l'intégralité des éléments pour prendre une décision juste et éclairée, sinon FO ne pourra que s'y opposer.

Les élus en CAPL 2
Philippe Cardoso – Jérôme Sterczynski